



## DOSSIER

# Sécuritaire: ces outils qui vous veulent du bien

L'idéologie ne se suffit jamais à elle seule; les idées, même mauvaises, ont besoin d'enracinement, de concret. Dans le domaine du sécuritaire, l'enracinement s'opère à mi-chemin de James Bond et de l'inspecteur Gadget. L'humour en moins, cela va sans dire. Et la fameuse phrase de Mac Luhan, « *le message, c'est le medium* », se vérifie avec éclat. Certes les politiques publiques (et privées), conduites en ce domaine, relèvent de la décision politique, de choix assumés et défendus – souvent avec de mauvais arguments – publiquement. Mais à l'image de la relation de la poule et de l'œuf, la décision et l'outil entretiennent des relations à ce point étroites qu'il semble vain de définir lequel des deux a enfanté l'autre.

Dans ce domaine, pas plus que dans aucun autre, la technologie et le pied de la lettre ne rendent fatalement intelligent. Un exemple particulièrement éclairant nous est fourni par l'instrumentalisation des chiffres, pris comme éléments structurants d'une pensée présentée, sinon comme scientifique, du moins comme « vraie », puisque quantifiée. Pénombre, association atypique qui s'intéresse au rôle du nombre dans le débat public, s'attarde dans notre dossier sur l'usage – et le mésusage – de la statistique pénale; singulièrement, la statistique dite de police, aliment central des imaginaires et les peurs, mais aussi facteur d'influence sur les politiques publiques. Autre exemple « d'emballage »: la garde à vue. Non qu'elle ne s'inscrive pas dans une volonté politique, c'est même tout le contraire. Mais le rapport entre sa mise en œuvre systématique et son « rendement » en termes de sécurité est à ce point pauvre et scandaleux que sa dimension abusive éclate et fait scandale. Cette accélération résulte d'un double mouvement, étroitement lié au tournant sécuritaire de 2001, amplifié avec l'arrivée de Nicolas Sarkozy au ministère de l'Intérieur en 2002 et qui n'a pas cessé depuis: l'accumulation de textes aveuglément répressifs, d'une part, et la soumission de l'activité policière à la pression statistique, d'autre part. Plus qu'un simple reflet des us professionnels, la statistique apparaît donc ici encore comme un élément structurant des pratiques.

Police et gendarmerie constituaient un couple dynamique, dont les propriétés allaient au-delà des pochades qu'il a pu alimenter, au cinéma, autour des guerres picrocholines entre les deux corps. Cette séparation, enracinée dans une saine répartition des pouvoirs entre police et armée, permettait également au juge un choix en matière d'enquête et d'instruction. Elle s'inscrivait dans une conception du renseignement et de la sécurité territoriale. Le gouvernement, en décidant de fusionner police et gendarmerie, n'a abordé – publiquement du moins – aucun de ces enjeux. Ce sont des logiques comptables qui sont

évoquées. Mais s'il s'agit officiellement de faire des économies, chacun sait que la gendarmerie sortira perdante de cette fusion, et que la situation ainsi créée alimentera, entre autres, la prolifération de la sécurité privée et des polices municipales; lesquelles revendiquent d'ores et déjà un alignement en matière d'armement avec la police nationale.

### Des gadgets fausement sécurisants

La demande n'a donc rien d'anodin et s'inscrit dans un processus actif de « militarisation » des us policiers. On sait que notre pays a été l'un des premiers pays à s'équiper en grand nombre de Taser. L'argumentaire développé à cette occasion ignorait superbement les risques avérés de cette arme, présentée comme non létale. Saisi par l'association RaidH, le Conseil d'Etat soulignait le manque d'encadrement de l'usage de l'arme, le texte méconnaissant les « principes d'absolue nécessité et de proportionnalité dans la mise en œuvre de la force publique ». Que croyez-vous qu'il se passa? Se saisissant du meurtre à l'arme lourde d'une policière municipale, le ministre de l'Intérieur, Brice Hortefeux, signa un nouveau décret afin d'équiper les policiers municipaux de Taser. Si l'on se souvient que la policière était armée d'une arme à feu, on se dit que la logique ne trouve guère son compte dans l'argumentaire ministériel. L'esprit sécuritaire, si. Et, bien entendu, la firme qui fabrique ces chaises électriques portatives, très active pour défendre ses intérêts. A l'image d'ailleurs de celles qui font pression pour écouler leur production de caméras de vidéosurveillance. Des PME qui ne connaissent pas la crise.

A l'initiative du gouvernement et de façon largement autoritaire, les villes sont priées de s'équiper dare-dare de ces gadgets fausement sécurisants. En 2007, nous en étions à vingt mille, réparties sur plus de deux mille communes. M. Alliot-Marie, alors ministre de l'Intérieur, exulte et s'enflamme: « *Je veux tripler en deux ans le nombre de caméras sur la voie publique, afin de passer de vingt mille à soixante mille...* ».

Pourtant, l'opinion publique se montre très réservée sur ces installations. A juste titre. Car si elles « plombent l'ambiance » et alourdissent un contrôle social déjà fort lourd, leur rôle est nul quant à la sécurité des biens et des personnes. Elles sont même utilisées comme parfait alibi pour dégarnir la présence physique d'une police qui, dans sa proximité et sa disponibilité, serait fidèle à ses tâches et son rôle: assurer un ordre public apaisé, reposant sur l'intelligence des personnes, et non sur la fiabilité supposée des machines.

Pierre Tartakowsky,  
rédacteur en chef d'*Hommes & Libertés*

